COMMUNE DE
MERSCH

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N°1/26/0177 du 28 août 2026 du Ministre de l'Environnement, le Garage Thommes Mersch s.à.r.l a été autorisé à exploiter un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules, dépôt de pneumatiques, stockage de substances classés et de déchets dangereux à Mersch, Allée John W.Léonard 13.

Conformément à l'article 16, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 15 septembre 2026

Administration Communale MERSCH

le Secrétaire

pour le Bourgmestre,
l'échevin,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH
B.P. 93 – L-7501 MERSCH – T. +352 32 50 23-1 – INFO@MERSCH.LU – MERSCH.LU